

Lorsque nous voyons cela dans l'optique de ce que nous voudrions accomplir et que nous devrions chercher à accomplir, nous sommes forcés de réfléchir. En quoi consiste la richesse de ce pays outre ses citoyens, leurs compétences et leurs talents? En quoi consiste la richesse de ce pays ou de tout autre? Ce n'est certes pas l'argent dans la forme traditionnelle que le député de Kamloops-Cariboo a évoqué ou sous la forme que nous connaissons à l'heure actuelle. L'argent n'est pas le seul critère d'évaluation de la richesse. Il est vrai que si l'on a beaucoup d'argent on est riche et on peut bien se débrouiller. Cependant, au sens fondamental, la richesse d'un pays réside en ses ressources et en ce qu'il peut en tirer par leur transformation en biens utiles. Plus, comme individus, nous déployons d'effort pour la transformation en biens utiles des matières premières, que ces efforts soient mentaux ou musculaires, qu'ils aient recours aux machines et aux techniques, plus nous créons de richesse, y ayant ajouté l'élément travail qui, en augmentant la valeur, augmente notre richesse.

Les gouvernements, à l'échelon fédéral et parfois provincial, ont travaillé délibérément, consciemment à l'exportation de nos matières premières dans leur état primitif ou presque. Cela n'était pas un accident. Nous ne nous sommes pas réveillés du jour au lendemain pour découvrir que telle était notre situation. Pour employer l'expression classique, nous sommes les scieurs de bois et les porteurs d'eau des autres pays. On peut justifier cela dans un domaine de ressources renouvelables comme le bois, où l'abondance de la ressource et son rendement dépassent de beaucoup nos possibilités de consommation. Nous pouvons nous permettre d'exporter une ressource renouvelable telle que le bois dans son état brut, sous forme de tronçons ou comme produit semi-fini, car, sur le même emplacement, nous pouvons planter de nouveaux arbres à l'intention des générations futures. Il restera quelque chose de cette ressource. A condition d'être exploitée d'une manière ordonnée, cette ressource ne diminuera pas en volume. Nous ne ferons que remédier à la croissance excessive.

Si nous exportons des ressources non renouvelables telles que les minerais, nous nous portons gravement préjudice à nous-mêmes. Si nous nous contentons d'employer des mineurs à l'extraction du minerai dans des mines ou dans des gisements à ciel ouvert, nous exportons cette ressource dans l'état où elle vaut le moins, monétairement parlant. Si ce minerai est traité dans un concasseur ou un concentrateur, nous employons une main-d'œuvre plus nombreuse, tout en augmentant sa valeur. Si ce minerai est acheminé vers une fonderie, une raffinerie ou une usine, la valeur du produit fini atteint son maximum. Il faut une main-d'œuvre plus nombreuse et la situation de l'emploi s'améliore au Canada.

Lorsque, par exemple, on traite les minerais sous leur forme concentrée, on les charge à bord d'un navire, et on les expédie au Japon, on exporte, en fait, des débouchés pour les Canadiens. Le gouvernement y a sa part. Il estime que c'est une bonne chose, et agit ainsi volontairement et en toute connaissance de cause. Pour ma part, j'affirme que cela va à l'encontre des intérêts des Canadiens et de notre économie. Prenons, à titre d'exemple, le cuivre. Il y a au Canada environ 90 mines productrices de cuivre. Certaines sont rattachées à des fonderies; d'autres, non. Environ 15 ou 16 de ces mines se trouvent en Colombie-Britannique. Presque toute la production de la Colombie-Britannique est expédiée, sous forme concentrée, au Japon. Il en est de même dans le cas de 20 ou 25 autres

mines relativement peu importantes dans le reste du Canada. Cela équivaut à près de 7 p. 100 du total.

Environ 25 p. 100 de la production de cuivre au Canada est exportée sous forme de concentrés. Nous exportons également un potentiel d'emplois. La Colombie-Britannique produit environ 18 ou 20 p. 100 du cuivre au Canada. Il est traité dans une usine de la province. La production, les réserves et la durée prévue des réserves connues suffisent à justifier sans hésitation l'établissement d'une fonderie rentable. Les ressources existent. On pourrait installer immédiatement des fonderies, des usines de raffinage et d'extrudage et tout une gamme d'usines de fabrication jusqu'au produit fini sous n'importe quelle forme utilisable—fil, câble, etc.

Par suite des politiques conscientes et délibérées du gouvernement fédéral, qui accepte de délivrer des permis d'exportation de matières brutes, et aussi de la politique intentionnelle du gouvernement de la Colombie-Britannique, un acte criminel a été perpétré dans cette province. Il fut un temps où la loi sur la transformation des minéraux en Colombie-Britannique exigeait que 50 p. 100 de la production d'une mine soit réservée à une fonderie éventuelle. Autrement dit, 50 p. 100 de la production devait être mise de côté, entreposée ou gardée en réserve en vue de la construction éventuelle d'une fonderie. Chaque mine était tenue de réserver 50 p. 100 de sa production. Or, il n'y a pas longtemps, le gouvernement de la Colombie-Britannique, dans sa sagesse et par souci de se montrer empressé à aider le Japon, réduisit ce chiffre à 12½ p. 100. De fait, la province déclarait ne pas être intéressée à construire une fonderie rentable dans l'industrie du cuivre.

Une voix: Les libéraux sont d'accord.

M. Howard (Skeena): Bien entendu. Une fois l'exploitation minière terminée, il ne restera plus qu'un trou dans la terre; les ressources non renouvelables auront disparu. Par suite de cette politique, notre pays est plein de trous. Il nous faut une politique d'exploitation des ressources qui favorisera la création d'emplois.

Ces propos se rattachent au bill relatif à l'impôt. Le taux actuel de chômage est de 6 p. 100. Je n'ose pas deviner ce qu'il sera cet hiver. J'ai entendu des prévisions, mais il est démoralisant et renversant d'imaginer ce que le taux sera. Chaque jour, une nouvelle société ferme ses portes. On met des travailleurs à pied. Les sociétés abandonnent la partie parce qu'elles n'ont plus d'argent. Le gouvernement trouve cela très bien. Il refuse d'admettre la nécessité de créer des emplois au Canada.

• (9.40 p.m.)

Quelle est, au point de vue fiscal, la situation des sociétés minières? En 1968, on s'aperçut à propos de 42 sociétés minières ayant fait l'objet d'une enquête—il s'agit de sociétés exploitant des minerais métalliques à l'exclusion de celles extrayant du charbon—que celles-ci avaient payé tout juste un peu plus de 45 millions de dollars d'impôts sur des profits de l'ordre de 497 millions, soit un taux d'imposition d'un peu plus de 9 p. 100. Allez donc demander à une personne occupant l'emploi le moins bien payé qu'on puisse imaginer, tout au bas de l'échelle salariale, combien elle paie au titre de l'impôt personnel. Ses impôts ne représentent pas 9 p. 100 de son salaire, mais 18 p. 100 ou quelque chose d'avoisinant. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) me dit en aparté que c'est 17 p. 100. Cette personne paie cet impôt alors qu'elle se trouve en deçà du seuil de la pauvreté, et sur un revenu qui ne